



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 30

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à écouter les médecins et à arrêter les coupes budgétaires imposées à l'hôpital Grace sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. BUSHIE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi désignant la Journée du chandail orange à titre de jour férié (modification de diverses lois)/The Orange Shirt Day Statutory Holiday Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. BUSHIE intervient.

M. HELWER, M^{mes} MARCELINO et LAMOUREUX ainsi que MM. PEDERSEN, MICHALESKI et MARTIN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. HELWER, M^{me} MARCELINO, M. PEDERSEN, M^{me} LAMOUREUX et N. FONTAINE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. ALTOMARE présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre fin au sous-financement de l'éducation

Attendu :

qu'un système d'éducation financé adéquatement soutiendrait le développement des enfants manitobains et pourrait briser le cycle de la pauvreté, éliminer les inégalités sociales et créer une société plus inclusive;

que le gouvernement provincial, sous la direction de la première ministre actuelle, a agi exactement comme il l'avait fait sous la direction de Brian Pallister, c'est-à-dire qu'il a sous-financé l'éducation, ce qui a nui aux élèves manitobains;

que le gouvernement provincial a systématiquement sous-utilisé le budget alloué à l'éducation et les fonds prévus pour ses investissements stratégiques dans l'infrastructure éducative, soit une sous-utilisation qui, rien que pour l'exercice 2021-2022, s'élevait à presque 220 millions de dollars;

que la hausse des coûts, l'augmentation du nombre d'élèves inscrits et un financement insuffisant ont obligé des divisions scolaires, notamment celles de Brandon et de Seven Oaks ainsi que la Division scolaire Pembina Trails, à éliminer des programmes dont dépendent les élèves et les familles les plus vulnérables, y compris des programmes de maternelle à temps plein, d'orthophonie, de psychologie et de rattrapage en lecture;

que des divisions scolaires dans l'ensemble de la province ont dû éliminer des postes, notamment d'enseignants, d'auxiliaires d'enseignement et de bibliothécaires, en raison du sous-financement de l'éducation, ce qui a eu pour résultat d'augmenter le nombre d'élèves par classe et de réduire le temps que les éducateurs peuvent passer avec chacun des enfants;

que le gouvernement provincial a réduit sa part du financement de l'éducation, laquelle est passée de 62,4 % à 56,4 %, tout en cherchant à nuire au système éducatif en essayant de faire adopter le projet de loi 64 qui était appuyé par la première ministre;

que le gouvernement provincial avait promis de mettre en œuvre un nouveau modèle de financement de l'éducation au plus tard en 2023-2024, mais qu'il a repoussé cette mise en œuvre à 2024-2025 afin de dissimuler jusqu'aux prochaines élections la réduction du financement qu'il prévoit,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réprovoie le gouvernement provincial pour le financement insuffisant qu'il a accordé aux écoles, aux enseignants et aux collectivités et qu'elle l'exhorte à mettre fin à ce sous-financement et à rendre public le modèle de financement de l'éducation qu'il tient secret.

Il s'élève un débat.

M. ALTOMARE intervient.

M. GUENTER, U. ASAGWARA, MM. MARTIN et SANDHU ainsi que M^{me} LAMOUREUX posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* EWASKO, U. ASAGWARA, M. GUENTER et M^{me} LAMOUREUX interviennent. M. MARTIN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 229) — *Loi sur la Semaine des marchés fermiers (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Farmers' Markets Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*;

(M. WISHART)

(N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act*;

(M. ISLEIFSON)

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer les véhicules et le matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*.

(M. MALOWAY)

Ministre KLEIN dépose le rapport annuel de la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

(Document parlementaire n° 36)

Ministre KLEIN dépose le rapport annuel sur le Plan vert et climatique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

(Document parlementaire n° 37)

M^{me} SQUIRES, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Journée manitobaine de sensibilisation à la traite de personnes.

N. FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* KHAN, M^{me} NAYLOR, M^{me} la *ministre* SQUIRES, M. SANDHU et M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à consulter des spécialistes et experts en acoustique afin de déterminer le moyen le plus efficace de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, à s'engager à prendre des mesures significatives en réponse aux préoccupations des résidents et à faire face à ce problème en construisant un mur antibruit le long des zones résidentielles adjacentes à la route périphérique Sud, du chemin St. Anne's au chemin St. Mary's, ainsi que pour les résidents du quartier River Park South.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter des mesures législatives portant sur le droit à la réparation afin d'obliger les fabricants de dispositifs et d'appareils électroniques, y compris de lave-linge et de réfrigérateurs, ainsi que de machinerie agricole à fournir aux consommateurs et aux ateliers de réparation indépendants les renseignements, pièces et outils nécessaires à la réparation de leurs produits.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les conditions d'admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour qu'elles reposent sur les besoins des personnes ayant des handicaps spécifiques ou non spécifiques, notamment des handicaps multiples ou touchant des fonctions exécutives, et non seulement sur leur QI.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre CULLEN tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi d'exécution du budget de 2023 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2023.*

Le débat se poursuit.

T. LINDSEY, M. WASYLIW, M^{me} NAYLOR et M. ALTOMARE interviennent. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Jeudi 16 mars 2023

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger